

LE FÉMINISME pour changer la société

Aujourd'hui, tout le monde parle de l'égalité entre les hommes et les femmes, mais elle n'est toujours pas une réalité, et une société dans laquelle une moitié de la population n'est pas l'égale de l'autre ne mérite pas le nom de démocratie. À la veille d'échéances importantes, la question est donc bien de savoir dans quelle société voulons-nous vivre.

Du Nord ou Sud, patriarcat et capitalisme se confortent mutuellement pour promouvoir la casse sociale, la concentration des pouvoirs, la violence, la militarisation, l'aggravation des inégalités. Dans ce monde, les femmes en tant que femmes sont doublement exploitées, elles sont discriminées, maltraitées, abusées sexuellement, la prostitution est banalisée et le commerce des corps génère des profits colossaux.

Les femmes forment les gros contingents des travailleurs précaires, elles sont les premières victimes du temps partiel contraint, imposé par le manque de structures d'accueil des enfants et les nouvelles exigences de flexibilité. La mondialisation néolibérale a appauvri des millions de femmes. Elle a accéléré les licenciements, aggravé la précarité, les bas salaires, les retraites au rabais, dans un contexte de crise sociale majeure. Les dernières mesures politiques ont pour objectif de faire rentrer les femmes à la maison !

La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes a plus d'un quart de siècle... mais elles sont, dans toute l'Europe, menacées dans leurs droits à disposer de leur corps, droit à la contraception, droit à l'avortement, si chèrement acquis, droit à vivre en sécurité sans crainte des violences, droit de décider de sa vie affective et sexuelle. La pression croissante des intégrismes religieux ne fait qu'aggraver ces menaces.

Il y a, parmi ces droits, le droit à la parole, les femmes ne veulent plus qu'on parle en leur nom. Nous avons voté en 2000 une loi pour la parité en politique, pourtant, près de 90 % de nos député-e-s sont des hommes et nous occupons l'un des derniers rangs en Europe en termes d'égalité dans ce domaine !

Le féminisme n'est pas une menace, il est porteur de démocratie et d'émancipation humaine. Notre pays et notre monde doivent s'honorer des luttes des femmes célèbres ou anonymes qui ont contribué, par leur engagement, à faire reculer l'obscurantisme et les préjugés, pour le bien de l'humanité.

Il existe, avec la candidature de Marie-George Buffet, un autre projet pour les femmes et pour la gauche, un projet pour battre la droite durablement. Un projet ancré dans les combats : justice sociale, solidarité, démocratie et liberté, service public, égalité, internationalisme. Un projet qui traduit ces grands choix de société dans des mesures concrètes avec un calendrier d'application précis. Un projet qui se donne les moyens de réussir.

Oui, il nous faut l'audace et la volonté de porter le vote pour Marie-George afin que les questions de l'égalité soient au premier rang des débats politiques. L'alternative antilibérale à notre société doit être féministe.

Françoise Decan

membre du CEN, responsable adjointe de la commission

Féminisme Communiste

commission

Droits des femmes/féminisme

FÉVRIER 2007

Activité de la commission nationale

Interview La lettre internationale
des élu-e-s Page 2

Rencontre avec les Femmes polonaises
pour leur droit à l'avortement

Rencontre avec le Collectif national droits
des femmes Page 3

Élection présidentielle

Trois femmes témoignent et appellent
à voter Marie-George Page 4

Activité des collectifs départementaux

Initiatives 8 mars
Manifestation du 24 mars contre
les violences faites aux femmes Page 5

Fiches-argumentaires

Économique, parité, violences,
contraception, service public, petite enfance
Pages 6-7-8

Agenda Page 9

INTERVIEW DE LAURENCE COHEN

par *La lettre internationale des élu-e-s*

Quel sens peut-on encore donner à cette journée du 8 mars ?

Cette journée est tout d'abord une journée de solidarité et de luttes où les voix des femmes du monde entier retentissent pour dénoncer les discriminations, les dominations, les aliénations, les violences qu'elles continuent à subir au XXI^e siècle au quatre coins de la planète. Il s'agit de multiplier les initiatives afin de conquérir partout les droits fondamentaux à l'égalité et à la justice pour toutes les femmes. Malgré les luttes permettant des avancées significatives, notamment dans un pays comme la France, le chemin à parcourir reste encore bien long.

Il reste décidément de nombreuses bastilles à prendre ! C'est la raison pour laquelle, cette année, les féministes ont rendez-vous le 8 mars au métro Père-Lachaise à 18 heures, pour une manifestation unitaire sous le thème : "Femmes, prenons la Bastille".

Femmes en France et femmes dans le monde ont-elles des actions communes spécifiques à mener ?

C'est évident, car le capitalisme mondialisé conjugué au patriarcat internationalisé engendrent les mêmes effets, les mêmes injustices, les mêmes discriminations. Les femmes travaillent donc en réseau pour faire valoir leurs droits, pour défendre leurs acquis, pour qu'existe enfin l'égalité femmes/hommes, pour que la paix règne sur tous les continents. Convergences d'aspirations, de luttes qui se retrouvent dans bon nombre de domaines : emploi, santé, retraites... aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique. Nous l'avons vu lors de la bataille référendaire.

Partout en Europe et dans le monde, les femmes doivent avoir le droit de disposer de leur corps (contraception, interruption volontaire de grossesse...). Nous ne pouvons rester spectatrices de ce qui se passe dans 6 pays européens : Andorre, Chypre, Irlande, Malte, Pologne, Portugal, où le droit à l'avortement est dénié, pas plus que des reculs enregistrés en France. C'est donc avec soulagement que nous avons accueilli, tout récemment, le résultat du référendum au Portugal concernant la légalisation de l'avortement.

Des actions multiples ont eu lieu et se poursuivent pour condamner les lapidations en Iran, en Afghanistan...

Le Parti communiste travaille au sein du CNDF (collectif national droits des femmes) à élaborer une loi cadre contre les violences faites aux femmes en prenant appui sur le travail de nos amies espagnoles. Nous pensons qu'en Europe, il faut tirer les législations vers le haut en prenant celles qui défendent, améliorent les droits des femmes pour en faire le bien commun de toutes. Dans cet esprit, nous soutenons la proposition de Gisèle Halimi d'adopter "la clause de l'Européenne la plus avancée".

Mais nos luttes, nos actions doivent se développer du local au mondial en constituant une véritable

chaîne contre les violences sexistes, la prostitution (comme lors du Mondial à Berlin), contre l'esclavage, le sort cruel réservé aux femmes migrantes (code de la famille, polygamie, deuxième épouse sans reconnaissance...), ou à toutes celles qui n'ont pas "véritablement d'existence" : femmes sans-papiers, lesbiennes interdites dans les pays où la charia fait loi, petites filles en Chine interdites de naître, celles nombreuses au Mexique qui disparaissent et que l'on ne recherche pas...

Quel peut être le rôle des élu-e-s pour faire évoluer la représentation des femmes en politique ?

La bataille que nous avons menée concernant la parité a marqué des points en permettant à plus de femmes de parvenir à des responsabilités électives. Mais il faut aller plus loin. Les mesures financières ne sont pas suffisantes, elles sont même inefficaces. Les grands partis paient les pénalités, et rien ne change sur le fond. Les élu-e-s doivent donc faire avancer un certain nombre de mesures permettant d'atteindre une parité réelle.

- On peut imaginer un bilan des candidatures et au-dessous d'un certain niveau de représentation des femmes, le parti concerné serait contraint à changer d'attitude par une interdiction administrative de concourir à telle ou telle élection. En effet, la seule solution efficace est que la pénalité s'applique dans l'élection elle-même. Ainsi le parti, qui transgresse la loi, ne serait pas pénalisé seulement dans sa représentation des femmes, mais aussi dans celle de tous les candidats qu'ils soient hommes ou femmes.

- Il faut absolument obtenir la proportionnelle à toutes les élections, indispensable pour sortir du poids de la notoriété des sortants, permettant un vrai renouvellement et donc de la place aux femmes et aux jeunes.

- Enfin, il y a besoin d'un statut du bénévole concernant tout militant associatif, syndical, politique. Ce statut doit s'articuler sur 3 idées fortes : disponibilité, formation, garantie de retour à l'emploi.

Je pense fortement qu'il faudrait une validation des acquis, afin que l'engagement politique ne pénalise pas un déroulement de carrière et donc que l'homme ou la femme qui, pour des raisons de mandat électif, s'est éloigné de sa carrière pendant un moment puisse voir reconnaître son expérience associative, politique, ou syndicale. Et qu'il ou qu'elle obtienne la garantie du retour à l'emploi.

Il y a besoin également d'améliorer la loi sur le cumul des mandats, c'est un moyen de déprofessionnaliser la politique et de la rendre plus accessible à toutes et tous.

On le voit, en travaillant la question de la place des femmes en politique, on fait progresser la démocratie.

rencontre avec le CNDF

Marie-George Buffet, entourée d'Elisabeth Ackermann, Brigitte Dionnet et moi-même, a rencontré une délégation du *Collectif national droits des femmes* le 26 février dernier.

Ambiance chaleureuse, discussion à bâtons rompus, le constat d'une attaque violente contre les droits des femmes était largement partagé.

Nos amies souhaitent connaître nos propositions à la veille de la présidentielle, s'inquiétant du démantèlement du code du travail, des retraites et de la santé, de la réduction des dépenses publiques pour les services publics, les crèches, les garderies, l'éducation... qui touchent prioritairement les femmes. Elles soulignaient avec force que, dans un contexte d'aggravation de la politique de régression sociale du gouvernement de droite, cette dimension essentielle peut paraître mineure et passer au second plan.

Marie-George a affirmé sa volonté de défendre les droits des femmes, afin de tirer la société toute entière vers le haut. Elle a dénoncé la politique d'un Sarkozy qui parle

de récompenser les mérites au lieu de reconnaître les droits. Elle a marqué sa volonté de placer au cœur de toutes ses interventions la situation des femmes et les propositions permettant de faire avancer une société de pleine égalité. Ainsi, concernant la loi cadre sur les violences faites aux femmes, elle s'engage sur l'ensemble de la loi et pas seulement sur les violences conjugales comme Ségolène Royal.

Pas de saupoudrage de mesures pour atténuer les effets du capitalisme et du patriarcat sur la vie des femmes, mais une conception globale de transformation sociale.

Elle a insisté sur la solidarité de nos combats avec les femmes des autres pays européens, en prenant appui sur la campagne référendaire.

En conclusion, elle a invité nos amies à prendre la parole au meeting du 1er avril à Bercy, ce qu'elles ont accepté comme étant partie prenante de leur combat féministe.

Laurence Cohen

rencontre avec les femmes polonaises

Le 13 février dernier, j'ai rencontré, avec Jacques Fath, Teresa Jakubowska, vice présidente de *Racja* (la raison), formation polonaise. Échange riche sur la situation politique, économique et sociale de ce pays, qui est marquée par des régressions, un approfondissement des inégalités.

Dans un climat de retour au religieux, le poids de l'église fait voler en éclats les conquêtes des femmes. Ainsi, alors que la Pologne avait légiféré en 1956 en faveur du droit à l'IVG, en 1990, cette loi était annulée. Rien n'est jamais acquis une bonne fois pour toutes !

Besoin d'échanges, de contacts avec nous, pour affronter ce que Teresa nomme le christianisme politique.

La campagne pour le NON au projet constitutionnel européen, soldée par la victoire, a suscité beaucoup d'espoir chez nos amies polonaises.

Teresa et Maria Karbowska nous encouragent à venir en Pologne pour expliciter ce qu'est le libéralisme, en quoi une autre politique est possible, comment on peut construire une politique commune en Europe qui réponde aux aspirations des peuples et non des marchés financiers.

Teresa rappelle que le programme de *Racja* est anticlérical et féministe et elle nous invite à participer à la conférence sur la laïcité qui aura lieu les 26 et 27 mai à Varsovie. Il me paraît en effet important d'y être pour consolider nos liens, faire converger nos luttes, afin de créer une véritable chaîne de propositions féministes européennes.

Cette rencontre en appelle d'autres, la collaboration avec le secteur international s'est avérée une nouvelle fois très fructueuse.

Laurence Cohen

trois femmes trois témoignages qui appellent à voter Marie-George

Nous avons dit NON à une certaine Europe. La suite logique, c'est de dire oui à Marie-Georges Buffet, pour un pays enfin soucieux de justice sociale, misant sur l'avenir de TOUS les hommes et TOUTES les femmes qui en font partie.

Viviane Théophilidès, metteur en scène

Engagée dans le combat syndical pour défendre les acquis des personnels aéroportuaires, certains candidats s'apprêtent à nous interdire le droit de grève, c'est un déni de démocratie. Je vais voter Marie-George Buffet et, si nous sommes nombreuses, on peut changer la donne.

Martine Boufniche, syndicaliste aéro-portuaire

Marie-George est proche des gens, de celles et de ceux qui se battent pour changer la vie. C'est une femme qui a un programme antilibéral, anti-patriarcal, et réellement de gauche, avec une envergure internationale. C'est la raison pour laquelle je m'engage totalement à ses côtés lors de cette campagne de l'élection présidentielle.

Marie-Thérèse Martinelli, élue à Toulouse, militante féministe



activité des collectifs départementaux

8 MARS : journée internationale droits des femmes

De nombreux dirigeants et dirigeantes des fédérations seront sur le pont le 8 mars pour s'adresser à des milliers de femmes. Nous ne citerons ici que quelques exemples et nous reviendrons sur ce que cela a donné dans le prochain bulletin.

Dans le Rhône

Fleurs, dépliants 8 mars et appels à voter Marie George seront distribués devant la sécurité sociale de Lyon et d'autres entreprises ainsi qu'au centre commercial de Lyon la Part Dieu. Il en sera de même à Villeurbanne et à Vaux en Velin ainsi que dans d'autres villes.

Dans les Alpes-Maritimes

De très nombreuses initiatives se dérouleront aux portes des entreprises, à la sortie des écoles, l'objectif est de recueillir de nombreux appels à voter Marie-George.

Dans l'Allier

Outre un apéritif débat à Bourges en soirée, la journée sera ponctuée de nombreuses rencontres.

Dans l'Indre-et-Loire

Distribution du dépliant et de l'appel à voter aux portes des entreprises – rencontre débat en soirée.

Dans la Somme

De nombreuses rencontres en direction des femmes salariées du public et du privé.

Dans les Landes

Nombreux points de rencontre pour débattre avec des femmes.

Dans les Hauts-de-Seine

Plusieurs initiatives dont une avec Marie-George à La Défense où travaillent des milliers de salariées

Dans le Val-de-Marne, l'Essonne, la Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis

De nombreuses interventions, élus-e-s et militants-e-s sont très mobilisé-e-s pour aller à la rencontre des femmes.

Paris

Des rencontres diverses sont programmées, notamment en direction des infirmières de la Salpêtrière, etc.

Île-de-France

Un bus des femmes pour l'égalité et le vote Marie-George sillonnera l'Île-de-France. Il sera présent à La Défense, se rendra ensuite à Roissy puis dans les quartiers du Blanc-Mesnil, place des fêtes à Paris et finira sa course dans la manifestation avec les mouvements et associations féministes.

24 MARS : manifestation nationale contre les violences à l'égard des femmes

La fédération solidarité femmes, le collectif national droit des femmes, le mouvement du Planning familial, Femmes Solidaires appellent à manifester pour riposter contre les premières décisions d'un tribunal (procès de Dunkerque) qui condamne une responsable associative qui a hébergé une femme battue par son conjoint et qui a refusé de donner l'adresse de cette femme au conjoint.

Celui-ci traduit cette responsable associative devant les tribunaux pour refus de donner l'adresse de cette femme battue. Le procès de Dunkerque confirme donc la nécessité de la loi cadre et notamment de lever les ambiguïtés entre les tribunaux du pénal et du Civil. Le prochain procès aura lieu début avril.

Le PCF soutien et sera présent lors de cette manifestation qui s'articule autour de trois mots d'ordre :

- défense de la présidente de l'association *Sedire* de Dunkerque
- prise en compte de la loi cadre contre les violences faites aux femmes.
- nécessité d'un ministère d'État à l'Égalité homme/femme.

La manifestation partira à 14h30 de la Place de la République, Paris, le samedi 24 mars.

Soyons nombreuses à y participer.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMME/FEMME

Les femmes représentent 54 % des chômeurs, 83 % des emplois à temps partiel : 3 500 000 personnes essentiellement des femmes dont environ la moitié le subissent. La moyenne de leur temps de travail est de 23 heures par semaine. 60 % des emplois aidés ou en CDD, 80 % des salariés payés en dessous du SMIC.

Ces éléments placent les femmes dans une très grande précarité. Plus de la moitié des travailleurs pauvres sont des femmes, 40 % ont moins de 30 ans, 20 % sont des femmes chef de familles monoparentales.

Les lois Roudy de 1983, Genisson de 2001 et l'accord interprofessionnel de 2004 n'ont rien changé sur le fond. L'accord interprofessionnel oblige actuellement les entreprises à publier des bilans d'égalité sans obligation de mesures coercitives dans le rattrapage des inégalités concernant les critères d'embauche, la formation continue, du déroulement de carrière, les salaires et au bout les retraites.

Le droit aux 35 heures est déjà très largement compromis.

Avec le contingent réglementaire d'heures supplémentaires de 220 heures, la durée du travail peut être portée à presque 40 heures (39,68 heures) par semaine à tout moment sur décision du chef d'entreprise.

De plus, un accord de branche ou d'entreprise peut prévoir plus, dans les limites de la durée maximum. S'il obtient un accord le chef d'entreprise peut ainsi décider une durée hebdomadaire de 44 heures en moyenne.

Ce que veut Sarkozy, c'est d'une part aller jusqu'aux 48 heures permises par les directives européennes et d'autre part rendre les heures supplémentaires peu chères, moins chères que l'embauche : le père ferait des heures sup. pendant que le fils serait au chômage.

Le coût des 35 heures pour les entreprises est une pure légende

- les nouvelles embauches (300 000 tout au plus) ont coûté en salaires pas plus de 8 milliards d'euros (1500 x 12 x 1,5 x 300 000)

- les exonérations s'élèvent à 22 milliards dont la plus grande part provient des lois Aubry

Ce sont en réalité les exonérations voulues par le MEDEF, accordées par Aubry et augmentées et déconnectées des 35 heures par la droite, qui ont coûté à l'économie du pays.

Chômage des femmes

11,5 % pour les femmes et de 8,8 % pour les hommes.

La tranche d'âge 25/49 ans : 10,4 % pour les femmes, 7,7 % pour les hommes.

Formation continue des femmes

Là encore des inégalités restent fortes en matière de formation. Seules les femmes des professions cadres supérieures bénéficient d'une formation à équivalence des hommes en contenu et en pourcentage. Pour le reste, l'écart

de formation pour les employées et les ouvrières est de 6 % inférieur à celle des hommes.

Enfin il faut instituer la parité dans les formations professionnelles initiales, puisque les femmes sont majoritairement cantonnées dans dix familles professionnelles sur 84.

Proposition : obligation pour les entreprises d'observer un pourcentage égal homme/ femme en formation et un plan de rattrapage.

Salaires

78 % des femmes sont dans les catégories de bas salaires pour 22 % des hommes.

Le salaire des femmes cadres est inférieur de 22 % à celui des hommes.

Celui des professions intermédiaires est de 12 %, celui des ouvrières de 16 %, celui des employées de 13 %.

Proposition : des mesures coercitives doivent être mises en place avec pénalité des entreprises qui n'appliquent pas de plan de rattrapage de l'égalité. Mise en place d'un corps d'inspecteurs pour lutter contre les discriminations.

Il faut répondre réellement à l'aspiration des travailleurs à plus de temps libre

En même temps dans un pays où le sous emploi touche à des degrés divers 7 millions de personnes la réduction du temps de travail est incontournable pour contribuer à éradiquer le chômage.

Concrètement, nous proposons :

1. de rapprocher la durée réelle du travail de la durée légale en limitant le recours aux heures supplémentaires aux seuls cas de pointes d'activité imprévisibles comme le prévoit d'ailleurs un accord interprofessionnel de 1995 (non respecté)
2. d'en finir avec les durées de travail scandaleuses des agents de maîtrise et des cadres en supprimant le fameux forfait jours (étendu potentiellement par la droite à tous les salariés)
3. de rétablir les pauses de courte durée dans le temps de travail effectif
4. l'objectif des 32 heures
5. de gagner plus en portant le SMIC à 1500 _ et d'organiser l'augmentation générale des salaires
6. de permettre aux femmes de gagner plus en supprimant le temps partiel contraint, le temps partiel doit être réservé aux personnes qui le souhaitent : Plafond de salariés à temps partiel dans chaque entreprise
7. de recycler les 22 milliards d'euros d'exonérations de cotisations pour prendre en charge les intérêts des emprunts des entreprises lorsque ceux-ci servent à des investissements utiles créateurs d'emplois.

Élisabeth Ackermann

SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL DES ENFANTS

Une des premières insécurités concernant les femmes porte sur le fait que leur activité professionnelle est souvent conditionnée par la possibilité de trouver des places d'accueil pour leurs jeunes enfants.

Actuellement, la presse se targue du retour des naissances d'une moyenne de 2 enfants par femme, mais la réalité des places d'accueil est au total (tout mode de garde confondu hors du domicile) de 255 000 places pour 2,5 millions d'enfants de moins de 3 ans. Quant aux enfants de 3 à 6 ans les offres d'accueil sont encore plus réduites

Au 31/12/2005, 1 750 000 personnes dont 97 % de femmes perçoivent la PAJE ou l'APE pour un arrêt de travail à taux plein (133 000 en perçoivent

une partie au titre du travail à temps partiel). Cette situation a de lourdes conséquences quant à la sécurité de l'emploi de ces femmes. Elles se traduisent pour certaines par la perte de l'emploi, par un déroulement de carrière, des salaires et des retraites amputées.

Propositions : ne pas pénaliser les femmes qui se retirent durant quelques années de l'activité professionnelle, cela suppose un déroulement de carrière non amputé, une évolution de salaire normale dès le retour à l'emploi, une retraite à taux plein, la possibilité d'une formation à la reprise du travail.

Instaurer un service public de la petite enfance, et développer de grands moyens pour combler le manque de places d'accueil.

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'enquête nationale contre les violences faites aux femmes en 2000 révèle que, chaque année, 1 590 000 femmes sont victimes de violences conjugales ; 1 499 900 femmes, de harcèlement sexuel dans l'espace public ; 50 000 femmes, de viol.

À ces chiffres, il faut ajouter : 30 000 femmes et filles excisées ou menacées de l'être ; 70 000 jeunes filles mariées de force.

Depuis les années 70, les mobilisations des féministes ont permis de faire évoluer la législation : le viol est reconnu comme crime, le harcèlement sexuel a fait l'objet d'une loi puis récemment la loi d'avril 2006 contre violences conjugales et l'éviction du conjoint violent. Cela permet de définir les violences, de reconnaître leur existence et de les sanctionner.

Dans le même temps, chiffres à l'appui, les violences des hommes à l'égard des femmes res-

sent à un niveau préoccupant. Ces données, aussi différentes soient-elles, ont un même fondement qu'il faut nommer domination masculine.

Les violences faites aux femmes participent de la domination masculine, elles en sont l'expression la plus extrême.

Afin de compléter les lacunes de la législation actuelle : non prise en compte des violences psychologiques, définition inopérante du harcèlement sexuel, absence de moyens dans la prévention des violences sexistes, barrière étanche entre le civil et le pénal, adoption de la loi cadre proposée par le CNDP, avec des moyens correspondants pour organiser l'information, la sensibilisation, la prévention, les sanctions des auteurs, l'accompagnement et la protection des victimes.

IVG - CONTRACEPTION

Le droit à la contraception et à l'IVG est un droit acquis de haute lutte. Le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps et décider de leur maternité est un préalable incontournable pour que les femmes puissent disposer de leur personne, décider de leur vie privée et sociale.

Aujourd'hui ce droit est toujours menacé par les lobbies anti-avortement. Malgré la loi qui permet l'IVG jusqu'à 12 semaines, 5 000 femmes avortent à l'étranger faute de structures, de personnels hospitaliers et de moyens en France. Pour que les lois s'appliquent réellement, il faut les assortir de moyens concrets et notamment arrêter de casser l'hôpital public.

Contraception

Organisation de campagnes nationales d'information sur la contraception.

Remboursement sur ordonnance de tous les moyens contraceptifs.

Éducation sexuelle et contraceptive dans les collèges et les lycées.

Gratuité des moyens de contraception pour les jeunes filles.

IVG

Moyens budgétaires permettant une réelle application de la loi du 4 juillet 2001 pour le fonctionnement des centres d'unités hospitalières qui pratiquent l'IVG, pour la création de nouvelles unités spécialisées extra-hospitalières dévolues à la contraception, à l'IVG et à la prévention et pour la pratique de l'IVG médicale.

Droit pour toutes les femmes d'Europe

Action à tous les niveaux des instances européennes pour que le droit au moyen de contraception et particulièrement le droit à l'interruption volontaire de grossesse des européennes soient actés par une directive européenne.

Élisabeth Ackermann

LES FEMMES DANS LA VIE PUBLIQUE

Évolution de la situation depuis la loi sur l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités électives.

Les conseillères municipales sont 116 847, soit 30,06 % (**élections aux scrutins de liste**).

Ces chiffres sont en net recul concernant les maires (moins de 10 % toutes communes confondues) et les adjointes (37 % en moyenne).

Les conseillères générales sont 415 femmes pour 4 015 hommes soit 10 %. Seules 3 femmes sont présidentes de conseils généraux (**scrutin uninominal**).

Pour un total de 1 880 conseillers régionaux, 894 sont des conseillères régionales soit 47,6 % (**scrutin de liste**). Une seule femme est présidente d'un Conseil régional.

Députés européens, la France compte 38 femmes députées européennes pour 78 hommes (**scrutin de liste lors des dernières européennes**).

Assemblée nationale, 71 femmes soit 12,3% sont aujourd'hui députées nationales pour 10,9 % en 1997 (**scrutin uninominal**).

La proposition d'avoir des scrutins de liste à la proportionnelle n'est plus à démontrer en ce qui concerne l'application de la parité homme/ femme dans la vie politique.

La place des femmes dans la vie politique est une question de démocratie.

1°) La proportionnelle

La proportionnelle est indispensable pour sortir du poids de la notoriété des sortants, c'est un moyen essentiel pour la démocratie, la représentation de tous les partis, cela doit permettre un vrai renouvellement et donc plus de femmes et de jeunes.

Revenons aux municipales, nous sommes en présence d'un scrutin de liste à la parité intégrale, où l'on a réglé le problème de la capacité de gestion en donnant un bonus à la liste majoritaire. Pourquoi ne pas appliquer ce principe pour la gestion des départements ?

Il faut imaginer un scrutin de liste permettant une majorité départementale à parité sur le même schéma que pour les élections municipales.

Quant aux élections législatives, il faudrait envisager soit une proportionnelle complète, soit une dose de proportionnelle permettant de corriger l'aspect anti-démocratique des circonscriptions par rapport aux petites forces politiques, aux sensibilités moins représentées et permettant d'assurer une représentation des femmes plus importantes.

2°) Le statut de l'élu

Enfin, il y a besoin d'un statut du bénévole concernant tout militant associatif, syndical, politique. Ce statut doit s'articuler sur 3 idées fortes : disponibilité, formation, garantie de retour à l'emploi.

On touche ici au besoin de mener des négociations pas seulement au niveau de la fonction publique mais également de l'entreprise privée (négociations avec le MEDEF).

Il faudrait une validation des acquis, afin que l'engagement politique ne pénalise pas un déroulement de carrière et donc que l'homme ou la femme qui, pour des raisons de mandats électifs, s'est éloigné de sa carrière pendant un moment puisse voir reconnaître son expérience associative, politique, ou syndicale. Et qu'il ou elle obtienne la garantie du retour à l'emploi.

Dans le même temps, il y a besoin d'améliorer la loi sur le cumul des mandats, c'est un moyen de déprofessionnaliser la politique et de la rendre plus accessible à toutes et tous.

3°) Application de la loi

Les mesures financières ne sont pas suffisantes, elles sont même inefficaces. Les grands partis paient les pénalités, et rien ne change sur le fond.

On peut imaginer un bilan des candidatures et au-dessous d'un certain niveau de représentation des femmes, le parti concerné serait contraint à changer d'attitude par une interdiction administrative de concourir à telle ou telle élection. Ainsi, le parti concerné serait pénalisé dans la représentation de tous ses candidats qu'ils soient hommes ou femmes.

Élisabeth Ackermann
et Laurence Cohen

8 mars

Journée internationale droits des femmes

24 mars

Manifestation contre les violence faites aux femmes

1er avril

Rassemblement à Bercy et témoignages de féministes

la brochure reprenant l'intégralité
de la loi cadre contre les violences est éditée
disponible au prix de 7 euros
auprès de Élisabeth Ackermann
eackermann@pcf.fr
ou 01 40 40 11 74 ou 12 27
ou 06 07 33 95 41

Tee-shirts

Des **tee-shirts Égalité** sont à votre disposition. Nous avons pris cette initiative pour deux raisons : rendre plus "visible", plus attractif notre engagement lors de manifestations publiques de tous types dans tous lieux et permettre à notre commission de dégager de l'argent pour le Parti. Le coût est de 10 euros.

Vous pouvez les commander, par téléphone, auprès d'Élisabeth Ackermann, au 01 40 40 11 74 ou nous renvoyer le bon de commande ci-dessous.

BON DE COMMANDE tee-shirts Égalité

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____